

A10 Projet de Pôle d'Échanges Multimodal à Chambray-lès-Tours

UNE GARE AUTOROUTIÈRE SUR L'A10

PROJETS DE
**L'AUTOROUTE
BAS CARBONE
EN TOURAINE**



MOBILITÉ

Dossier de concertation

Du 02 novembre au 15 décembre 2026



M. Thomas Campeaux
Préfet d'Indre-et-Loire

Édito

En France, les transports représentent aujourd'hui plus d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre : décarboner nos déplacements constitue une priorité, inscrite dans la Stratégie Nationale Bas-Carbone, à laquelle l'Indre-et-Loire entend pleinement prendre part. La transition écologique est l'affaire de tous, et les mobilités en sont l'un des leviers les plus concrets.

C'est dans cet esprit que l'État a décidé d'accélérer la décarbonation et la transition environnementale des infrastructures autoroutières avec la signature d'un avenant au contrat de concession de Cofiroute le 30 janvier 2026.

Pôles d'échanges multimodaux, nouveaux échangeurs, passerelles dédiées aux piétons et aux cyclistes, protections acoustiques : ces aménagements représentent un investissement global de 105 millions d'euros, au titre du contrat de concessions de Cofiroute, avec le soutien de Tours Métropole Val de Loire et des collectivités partenaires.

Des mobilités plus simples, plus connectées et plus durables, de la métropole tourangelle à la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre seront ainsi offertes aux usagers de demain.

Ces ambitions, portées ensemble, concourent à l'Autoroute Bas Carbone et au SERM Touraine pour dessiner une transformation des mobilités du quotidien, au bénéfice des usagers du territoire.

La concertation qui s'ouvre aujourd'hui en constitue une étape essentielle. Je vous invite à vous en saisir pleinement, afin que ces projets se construisent avec vous et pour vous.

Thomas Campeaux
PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

Sommaire

01.

COMPRENDRE LE CONTEXTE ET LES ENJEUX

Transformer l'autoroute pour transformer les mobilités

P05 → Preamble

P06 → L'Autoroute Bas Carbone

P08 → L'A10 et l'A85 : des leviers pour transformer les mobilités

P10 → Articuler les mobilités à l'échelle du territoire

P12 → Les projets de mobilité de l'Autoroute Bas Carbone

P14 → Les acteurs du projet et le financement

P15 → Les partenaires

02.

LE PROJET DE PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE CHAMBRAY-LÈS-TOURS

Une nouvelle façon de se déplacer depuis l'A10

P16 → Présentation du projet : implantation et aménagements

P19 → Chiffres clés du projet

P20 → Les bénéfices du projet

P22 → Un projet intégré dans son environnement

03.

LA CONCERTATION PUBLIQUE

S'informer, échanger, contribuer

P24 → Le cadre de la concertation

P25 → Les objectifs de la concertation

P27 → Les dispositifs de concertation : s'informer, s'exprimer et participer

P29 → Donnez votre avis !

P30 → Et après ?

01. COMPRENDRE LE CONTEXTE ET LES ENJEUX

Transformer l'autoroute pour transformer les mobilités

Avant de présenter le projet de gare autoroutière de Chambray-lès-Tours sur l'A10, il est important de comprendre les besoins auxquels il répond. Cette première partie revient sur les enjeux de mobilité en Touraine, les transformations engagées à l'échelle du territoire et les projets qui contribuent à construire des déplacements plus simples, plus connectés et plus durables.



3

autoroutes structurantes

A10, A28 et A85



8

branches à l'étoile
ferroviaire tourangelle

PRÉAMBULE

La Touraine s'est construite autour de grands réseaux d'infrastructures qui ont progressivement dessiné son armature territoriale et urbaine. Depuis la fin du XIX^e siècle, le territoire s'affirme comme **un carrefour de mobilités**, à la croisée des axes ligérien et atlantique.

La présence des autoroutes A10, A28 et A85, associée à l'étoile ferroviaire tourangelle à huit branches et à la ligne à grande vitesse Paris-Bordeaux, conforte aujourd'hui ce rôle de **territoire connecté à l'échelle régionale et nationale**.

L'histoire du territoire est également marquée par l'ancien canal reliant la Loire au Cher, qui permettait autrefois d'acheminer les marchandises depuis la façade atlantique. Son emprise a ensuite servi de support à la construction de **l'autoroute A10, devenue aujourd'hui un axe majeur** des déplacements métropolitains.

Plus récemment, l'aménagement de l'autoroute **A85 est venu compléter ce maillage** en renforçant les connexions entre la métropole tourangelle, le sud de l'agglomération et les territoires du Val de l'Indre. Ces infrastructures ont accompagné le développement économique, résidentiel et logistique du territoire tout en facilitant les déplacements du quotidien.

Parallèlement, la Touraine s'est affirmée comme une **destination reconnue pour les mobilités douces** grâce à des itinéraires cyclables de renommée internationale, parmi lesquels la Loire à Vélo.

Le programme Autoroute Bas Carbone constitue une nouvelle étape de cette histoire. Sa mise en œuvre opérationnelle contribue, au même titre que le Service Express Régional Métropolitain de Touraine, à la transformation des mobilités engagée sur le territoire.

Décarbonation des axes A10 et A85, étoile ferroviaire, cars express interurbains, pôles d'échanges multimodaux, développement du réseau Fil Bleu et des liaisons cyclables, covoiturage : **l'ensemble de ces projets traduit une ambition commune à laquelle s'associent l'Etat, les collectivités territoriales et les gestionnaires d'infrastructures. Celle d'une mobilité plus fluide, plus accessible et plus respectueuse de l'environnement.**

Le Programme de l'Autoroute Bas Carbone

L'Autoroute Bas Carbone est une démarche partenariale pionnière en France, engagée depuis 2021 par Tours Métropole Val de Loire et VINCI Autoroutes. **Son objectif : faire évoluer le rôle de l'autoroute afin d'accompagner la transition écologique et la transformation des mobilités du quotidien.**

Ce partenariat repose sur une conviction simple : l'autoroute peut devenir une infrastructure structurante au service de mobilités plus durables, plus partagées et mieux connectées aux autres réseaux de transport.

L'Autoroute Bas Carbone associe ainsi **plusieurs ambitions complémentaires** :

- favoriser les **mobilités décarbonées** et l'**intermodalité** ;
- améliorer les **connexions** entre les réseaux de transport ;
- **accompagner les projets urbains et économiques** du territoire ;
- **améliorer l'insertion environnementale** des infrastructures ;
- contribuer à la **transition énergétique**.

Le projet de pôle d'échanges multimodal de Chambray-lès-Tours constitue l'un des projets structurants du programme Autoroute Bas Carbone. Il vise à renforcer les connexions entre les différents réseaux de transport et à faciliter les correspondances entre les cars express, les transports collectifs, le covoiturage, les mobilités cyclables et le réseau autoroutier. L'ambition est de proposer des déplacements plus simples, plus fluides et mieux connectés, au service des habitants, des salariés et des usagers du sud métropolitain.



POUR ALLER + LOIN

Décarboner les mobilités : un enjeu national et local

En France, les transports représentent aujourd'hui 34 % des émissions de gaz à effet de serre. La transition vers des mobilités plus durables constitue donc une priorité nationale, inscrite dans la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), qui fixe un cap clair : **réduire de 50 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.**

Dans ce contexte, les territoires ont un rôle majeur à jouer. En Touraine, les mobilités du quotidien reposent encore très largement sur la route. Transformer ces usages, sans pénaliser l'accessibilité ni la fluidité des déplacements, constitue un défi collectif. **C'est pour répondre à cet enjeu que Tours Métropole Val de Loire et VINCI Autoroutes ont choisi d'unir leurs expertises à travers une démarche partenariale ambitieuse : l'Autoroute Bas Carbone.**



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le partenariat Autoroute Bas Carbone signé entre Tours Métropole Val de Loire et VINCI Autoroutes est le premier programme de cette nature en France entre une métropole et un concessionnaire autoroutier.



L'A10 et l'A85 : des leviers pour transformer les mobilités

Les autoroutes A10 et A85 jouent un rôle essentiel dans les mobilités du quotidien. Parce qu'elles concentrent une grande partie des déplacements, elles peuvent devenir de véritables leviers pour faciliter les nouvelles mobilités, mieux connecter les modes de transport et accompagner la transition du territoire.

Faire évoluer le rôle de l'autoroute, c'est imaginer de nouvelles façons de se déplacer. En s'appuyant sur des axes particulièrement fréquentés, il devient possible de développer le covoiturage et les services de car express, d'améliorer les correspondances avec le train, le tramway et les bus mais aussi de faciliter les déplacements à pied et à vélo. L'autoroute devient ainsi un point d'appui pour les mobilités partagées et les alternatives à l'usage individuel de la voiture. En renforçant les connexions entre les réseaux, l'A10 et l'A85 contribueront à offrir davantage de choix et à rendre les déplacements du quotidien plus fluides et plus pratiques.



L'autoroute ne sert plus seulement à circuler :
elle contribue à organiser et faciliter les nouvelles mobilités.



REPÈRE

Mieux connecter les réseaux de transport

Les pôles d'échanges multimodaux envisagés sur l'A10 et l'A85 seront implantés à des emplacements stratégiques. Ils faciliteront les correspondances entre les différents modes de déplacement et répondront aux besoins propres de chaque territoire.

Articuler les mobilités à l'échelle du territoire

L'Autoroute Bas Carbone s'inscrit dans la **transformation des mobilités** engagée en Touraine. En articulation avec le Service Express Régional Métropolitain de Touraine (SERM), **les aménagements déployés dans le cadre de l'Autoroute Bas Carbone contribueront à mieux relier les différents réseaux de transport aux principaux pôles de vie du territoire.**

Les pôles d'échanges multimodaux sur l'A10 et l'A85 seront reliés aux lignes de cars express, au réseau Fil Bleu (bus et tramway), aux futurs bus à haut niveau de service, aux réseaux cyclables, notamment VéliVal et, pour certains sites, aux gares ferroviaires.

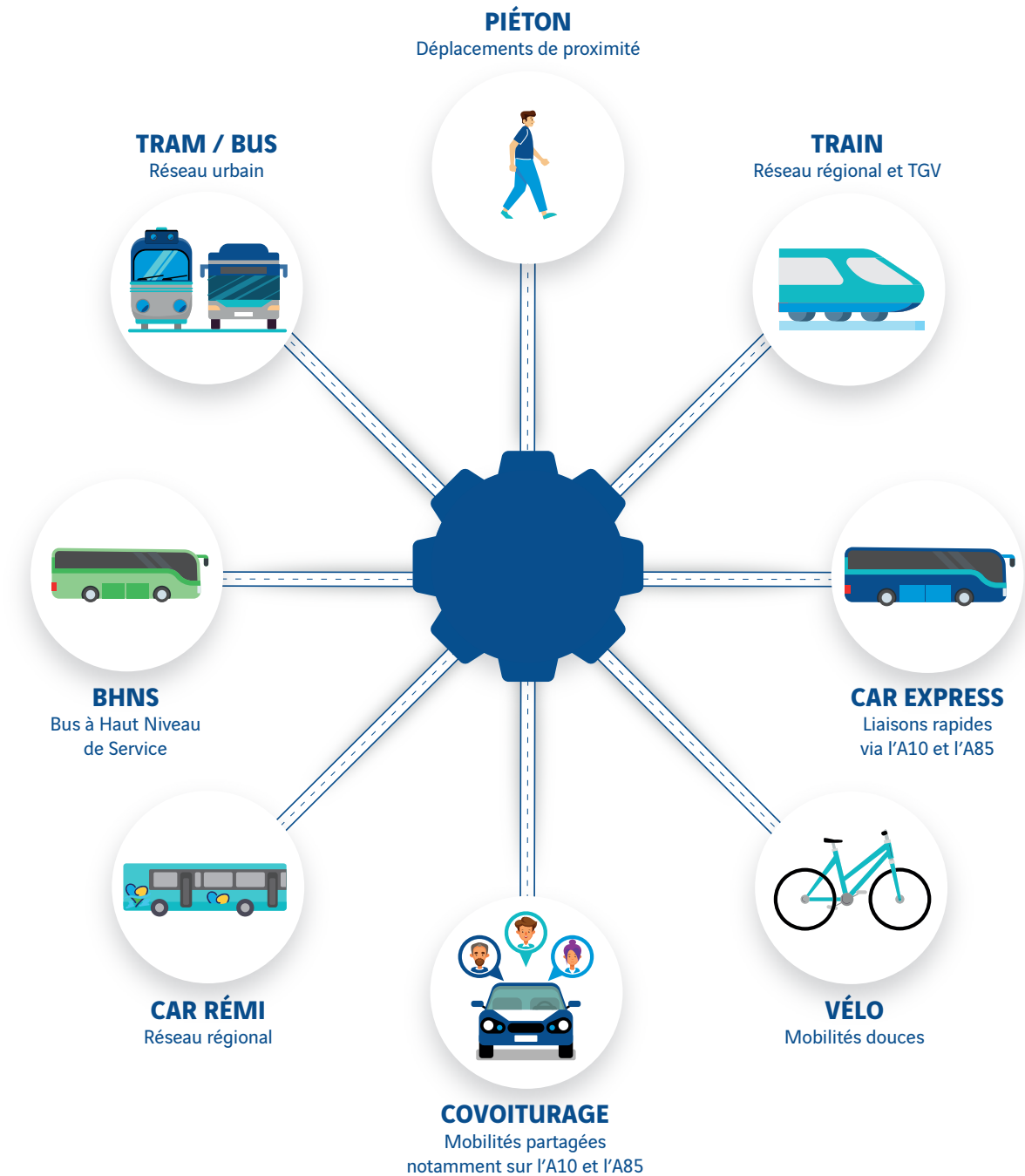
Des franchissements de l'A10 dédiés aux mobilités douces seront également aménagés afin de préserver la continuité des déplacements et d'atténuer l'effet de coupure de l'infrastructure autoroutière.

Accompagner le développement de la Touraine

L'Autoroute Bas Carbone est avant tout **un projet de territoire**, pensé pour accompagner le développement durable de la Touraine.

Ses orientations sont cohérentes avec les principaux documents stratégiques et d'urbanisme : Schéma de Cohérence Territoriale (qui affirme notamment l'importance de relier étroitement l'aménagement du territoire aux grands projets de transport via une concentration des nouvelles urbanisations autour des pôles de mobilité), Plans Locaux d'Urbanisme, futur PLU métropolitain et Plan de Mobilité.

Des transports complémentaires



En facilitant les correspondances et le recours aux mobilités partagées (transports collectifs, covoiturage ...), l'Autoroute Bas Carbone contribue au développement d'une offre de déplacements plus diversifiée et moins carbonée.



Les projets de mobilité de l'Autoroute Bas Carbone

Mieux relier les territoires, faciliter les correspondances et offrir davantage de solutions de déplacement : telle est l'ambition des projets de mobilité de la convention Autoroute Bas Carbone.



1 nouvel échangeur multimodal à l'est de la métropole (A10)

Un échangeur multimodal au niveau de la Porte Est Métropolitaine pour améliorer l'accès au secteur de Rochepinard, et faciliter les correspondances avec la gare de Saint-Pierre-des-Corps. Il permettra d'inverser l'accès à la gare TGV et ainsi de réduire le trafic automobile dans les quartiers habités.



1 nouvel échangeur multimodal à Joué-lès-Tours au sud de la métropole (A85)

Un nouvel échangeur à Joué-lès-Tours pour mieux desservir le sud de la métropole et la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre, éviter aux poids lourds de traverser les secteurs résidentiels et renforcer les connexions intermodales et les mobilités partagées.



6 pôles d'échanges multimodaux (PEM)

Des hubs de mobilité connectés à l'A10 et à l'A85 pour faciliter les correspondances entre la voiture, le covoiturage, les cars express, le train, les bus, le tramway et le vélo. Ils contribueront également à faire de l'A10 et de l'A85 des axes au service des futures lignes de cars régionaux prévues dans le projet de SERM.



3 passerelles pour les mobilités douces et actives

De nouvelles passerelles permettront de franchir l'A10 entre la Loire et le Cher, afin de reconnecter les quartiers et de sécuriser les déplacements à pied et à vélo



De nouveaux traitements acoustiques

De nouveaux écrans acoustiques et des isolations de façades renforceront la protection des secteurs riverains de l'A10 entre Tours et Saint-Avertin et contribueront à une meilleure insertion de l'autoroute dans son environnement urbain.

6 PEM

- A10 PARÇAY-MESLAY
- A10 TOURS-CENTRE
- A10 CHAMBRAY-LÈS-TOURS
- A10 SORIGNY
- A85 VEIGNÉ
- A85 ESVRES-SUR-INDRE

- Projet de Pôle d'Echange Multimodal (PEM)
- Projet d'échangeur multimodal autoroutier
- Projet de 3 passerelles piétons-vélos entre la Loire et le Cher
- Projet de traitement acoustique
- Projet de lignes de cars express sur autoroute
- Arrêts des lignes de cars express



Les acteurs du projet

Des projets de territoire, portés collectivement

Les projets de mobilité issus du programme Autoroute Bas Carbone sont soutenus par l'État, la Préfecture d'Indre-et-Loire, Tours Métropole Val de Loire, les communes concernées ainsi que VINCI Autoroutes.

105,3M€

d'investissements
sont engagés, au titre
de la concession autoroutière
de l'Etat, par VINCI Autoroutes
avec le soutien de Tours
Métropole Val de Loire
et des collectivités
partenaires.

35,6M€

6 pôles d'échanges multimodaux
sur l'A10 et l'A85.

38M€

2 échangeurs multimodaux
sur l'A10 et l'A85.

31,7M€

3 passerelles pour les piétons et les vélos
au-dessus de l'A10 entre la Loire et le Cher
et les traitements acoustiques entre les
sorties n°20 et 22 le long de l'A10.

Les financeurs



VINCI Autoroutes finance intégralement les projets de pôles d'échanges multimodaux sur l'A10 et l'A85 et l'échangeur multimodal de Rochepinard sur l'A10. Le concessionnaire finance également à 50 % les passerelles dédiées aux piétons et aux cyclistes au-dessus de l'A10, entre la Loire et le Cher, et le projet de traitement acoustique dans la traversée de Tours, le long de l'A10. Ces investissements se font dans le cadre d'un avenant au contrat de concession de Cofiroute signé en janvier 2026..



Tours Métropole Val de Loire finance intégralement l'échangeur de Joué-lès-Tours sur l'A85 et à 50 % les passerelles dédiées aux piétons et aux cyclistes au-dessus de l'A10, entre la Loire et le Cher, ainsi que le projet de traitement acoustique dans la traversée de Tours, le long de l'A10.

Les partenaires



02 . LE PROJET DE PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE CHAMBRAY-LÈS-TOURS

Une nouvelle façon de se déplacer depuis l'A10

Chaque jour, des milliers de déplacements sont réalisés entre les différents secteurs de la métropole tourangelle pour rejoindre un lieu de travail, d'études, de soins, de commerce ou de loisirs.

Le projet de gare autoroutière de Chambray-lès-Tours vise à créer un **arrêt sur l'A10 pour les futurs cars express**. Implantée directement sur l'autoroute, cette gare permettra aux voyageurs de monter à bord des cars express ou d'en descendre pour poursuivre leur trajet vers les principaux pôles d'activités et d'équipements de la métropole.

Porté et financé par VINCI Autoroutes dans le cadre du programme Autoroute Bas Carbone, le projet a été conçu pour faciliter les correspondances entre les différents modes de transport. **Connectée à la future ligne 2 du tramway**, aux lignes de bus, au vélo et à la marche, la gare autoroutière offrira de nouvelles solutions pour se déplacer plus facilement à l'échelle du territoire.

Inscrit dans les ambitions du **Service Express Régional Métropolitain (SERM) de Touraine**, le projet contribuera à développer un **réseau de mobilité plus simple, plus pratique et mieux connecté** entre les différents bassins de vie, d'emploi et de services du territoire.

Présentation du projet

Quelle est l'implantation envisagée ?

Le projet de pôle d'échanges multimodal est implanté sur l'A10, sur la commune de Chambray-lès-Tours, au niveau de la Porte des Arts, à proximité immédiate de la RD910.

Situé au sud de l'agglomération, ce secteur constitue un **important pôle d'activités, d'emplois, de commerces, de services et d'équipements métropolitains**. Il accueille notamment le **CHU Trousseau**, le **campus universitaire de Grandmont** (environ 2 000 étudiants) ainsi que les principales zones commerciales et d'activités du secteur, parmi lesquelles la **ZAC de la Vrillonnerie**, qui regroupe près de 475 entreprises.

Ce secteur génère chaque jour d'importants déplacements liés à l'emploi, aux études, aux soins, aux commerces et aux services. Le site bénéficie également d'une situation privilégiée au sein du réseau de transport métropolitain. Il accueillera à terme **la future ligne 2 du tramway** et se situe à proximité immédiate du **parking relais de la Sagerie** (200 places), favorisant les correspondances entre les différents modes de déplacement.

L'implantation de la gare autoroutière à cet emplacement permettra ainsi aux futurs cars express sur autoroute de desservir directement **l'un des principaux bassins d'emploi, d'études, de santé et de services de la métropole tourangelle**.



REPÈRE

Où en est le projet ?

Le projet de Pôle d'Échanges Multimodal de Chambray-lès-Tours **est actuellement en phase d'études**. Elles ont pour objectif de mieux connaître les caractéristiques du site d'implantation afin d'adapter la conception du projet et de définir les solutions techniques les plus appropriées. Selon les besoins du projet, elles portent notamment sur **le trafic, la topographie, la géotechnique, les inventaires de faune et de flore, les enjeux socio-économiques, la qualité de l'air, l'acoustique ou encore les réseaux existants**. À ce stade, le projet n'est pas figé. Les études se poursuivent et la concertation publique permettra de les enrichir grâce aux observations et propositions formulées par le public avant la finalisation du projet.

Que prévoit le projet ?

Le projet prévoit la **création d'un pôle d'échanges multimodal** qui prendra la forme d'une gare autoroutière directement sur l'A10, à Chambray-lès-Tours, comprenant notamment :



**2 quais de car équipés
chacun d'un abri voyageurs :**
un dans chaque sens de
circulation le long de l'A10



**1 grande passerelle
piétons-vélos** au-dessus
de l'A10



1 petite passerelle piétons
au-dessus de la bretelle pour
accéder à la gare autoroutière en
direction du nord



**des cheminements
piétons sécurisés**



**des aménagements
pour accéder à la gare
autoroutière :** rampes,
escaliers, accès PMR ...

Conçue comme un lieu de connexion entre plusieurs réseaux de mobilité, la future gare autoroutière permettra aux voyageurs de poursuivre facilement leur trajet en tramway, en bus, à vélo ou à pied après leur arrivée par car express.

CHIFFRES CLÉS



1

gare autoroutière

avec deux quais pour accueillir les
futurs cars express sur autoroute
dans les 2 sens de circulation



2

bâtiments voyageurs

équipés d'escaliers et d'une accessibilité
PMR pour accéder aux quais



1

connexion

avec la future ligne 2 du tramway



200

places

au parking relais de la Sagerie



475

entreprises

dans la ZAC de la Vrillonnerie



100 %

**financé par
VINCI Autoroutes**



2032

mise en service prévisionnelle

Les bénéfices du projet

→ Faciliter l'accès aux grands équipements du sud métropolitain

La future gare autoroutière permettra de rejoindre plus facilement les principaux pôles d'activités, d'études, de santé, de commerces et de services situés au sud de la métropole tourangelle. Elle desservira notamment le secteur de la Porte des Arts, le CHU Trousseau, le campus universitaire de Grandmont ainsi que les zones d'activités et commerciales de Chambray-lès-Tours.

→ Développer une nouvelle offre de mobilité grâce aux futurs cars express

Le projet permettra d'accueillir les futurs cars express sur autoroute et d'offrir une nouvelle solution de déplacement pour les habitants du territoire. Ces services permettront de relier plus rapidement différents secteurs de la métropole en s'appuyant sur les infrastructures autoroutières existantes.

→ Faciliter les correspondances avec les autres modes de transport

Grâce à sa connexion avec la future ligne 2 du tramway, les lignes de bus, les itinéraires cyclables et le parking relais de la Sagerie, la gare autoroutière permettra aux voyageurs de passer facilement d'un mode de transport à un autre et de poursuivre leur trajet dans de bonnes conditions.

→ Accompagner les ambitions du Service Express Régional Métropolitain (SERM)

Le projet s'inscrit dans le développement d'un réseau de mobilité plus intégré à l'échelle du département et de la région. En facilitant les connexions entre les différents modes de transport, il contribuera à rendre les déplacements du quotidien plus simples et à renforcer l'accessibilité des principaux pôles du territoire.



Un projet intégré dans son environnement

Implantée directement sur l'A10, la future gare autoroutière a été conçue pour s'intégrer dans un secteur déjà urbanisé tout en limitant ses impacts sur l'environnement et le cadre de vie.

→ La démarche environnementale : éviter, réduire, compenser

Le projet s'appuie sur la démarche « Éviter, Réduire, Compenser » (ERC), qui vise à limiter au maximum ses impacts sur l'environnement et le cadre de vie. Il s'agit d'abord d'éviter les impacts lorsque cela est possible, puis de les réduire lorsque certaines incidences ne peuvent être totalement supprimées. Enfin, lorsque des impacts résiduels subsistent, des mesures de compensation peuvent être mises en œuvre.

→ Veiller à l'intégration du projet

L'intégration de la gare autoroutière dans son environnement constitue un enjeu important du projet. Les études en cours visent à définir les aménagements les plus adaptés afin d'assurer une bonne insertion des bâtiments voyageurs, des cheminements piétons et cyclables ainsi que des différents équipements associés. Une attention particulière est également portée à la qualité des espaces publics, à l'accessibilité des aménagements et à leur articulation avec les infrastructures et les usages existants du secteur.

→ Préserver la biodiversité et les milieux naturels

Des inventaires écologiques sont réalisés afin d'identifier les espèces présentes et les milieux naturels du secteur. Ces études permettent d'adapter le projet pour éviter les impacts sur les espaces les plus sensibles, les réduire lorsque cela est nécessaire et prévoir, le cas échéant, des mesures de compensation.

→ Protection de la ressource en eau

La protection de la ressource en eau est intégrée dès la conception du projet. Des relevés et analyses sont réalisés afin d'adapter les aménagements aux caractéristiques du site. Cette démarche permet d'assurer une gestion adaptée des eaux pluviales, de préserver les écoulements naturels et de protéger la qualité des eaux superficielles et souterraines.

Azurée des Cytises



Verdier d'Europe



POUR ALLER + LOIN

Des inventaires écologiques ont été réalisés par le bureau d'études Thema Environnement entre mars 2025 et mars 2026 sur un cycle écologique complet.

Ces études concluent à un **enjeu écologique globalement faible à modéré**, tout en identifiant plusieurs espèces nécessitant une attention particulière, parmi lesquelles :

- l'invertébré **Azuré des Cytises** (*Glaucopsyche alexis*) ;
- l'oiseau **Verdier d'Europe** (*Chloris chloris*) ;

Les résultats de ces inventaires seront pris en compte afin d'éviter les impacts sur les milieux et les espèces les plus sensibles, de les réduire lorsque cela est nécessaire et, le cas échéant, de mettre en œuvre des mesures de compensation adaptées conformément à la démarche « Éviter, Réduire, Compenser » (ERC).

03. LA CONCERTATION PUBLIQUE

Le cadre de la concertation

La concertation publique est une étape essentielle dans la vie d'un projet. Elle ne vise pas à présenter un projet définitif mais bien à partager un programme encore en phase d'études, à expliquer les choix envisagés et à écouter les habitants. Son rôle est double : informer et associer le public le plus en amont possible, afin que le projet final réponde réellement aux besoins du territoire.

→ La concertation : une démarche encadrée par la loi

La concertation publique relative au projet de pôle d'échanges multimodal de Chambray-lès-Tours sur l'autoroute A10 est organisée selon les objectifs et les modalités fixés par l'arrêté préfectoral n° DECAT/BE/26-50 du 6 octobre 2026.

Elle est définie par :

- le **Code de l'urbanisme** (articles L103-2 à L103-7),
- le **Code de l'environnement** (articles L121-15-1 à L121-21).

Les objectifs de la concertation

La concertation poursuit trois objectifs simples, qui structurent l'ensemble de la démarche :



→ Informer

Mettre à disposition du public **des informations claires, pédagogiques et transparentes sur le projet** : son contexte, ses enjeux, ses bénéfices attendus et les étapes à venir. L'objectif est de permettre à chacun de **comprendre les aménagements envisagés** et les besoins auxquels ils doivent répondre.



→ Échanger

Recueillir les attentes, les idées et les réflexions du public sur les mobilités, les correspondances, les usages, l'environnement, l'insertion des projets et le cadre de vie. Ces observations permettront de **mieux connaître les besoins du territoire** et d'alimenter la poursuite des études.



→ Contribuer

Offrir à chacun **la possibilité d'exprimer son point de vue**, de poser une question ou de formuler une proposition lors des permanences, sur les registres papier, en ligne ou par courrier électronique. Toutes les contributions seront analysées. Les principaux enseignements qui en ressortiront seront présentés dans les bilans de concertation.

Ce dossier de concertation, ainsi que l'ensemble des outils d'information mis à disposition du public (en ligne et dans les lieux d'accueil), s'inscrivent dans une démarche collaborative que VINCI Autoroutes et Tours Métropole Val de Loire ont souhaité la plus ouverte et participative possible.

Une démarche de concertation préalable

Dès la phase d'études, VINCI Autoroutes a engagé des échanges préalables avec des acteurs concernés par le projet de Pôle d'Échanges Multimodal de Chambray-lès-Tours sur l'A10.

Cette démarche a notamment permis de rencontrer et d'associer :

- les **élus**, les **collectivités territoriales**, les **services de l'État** ainsi que le **Syndicat des Mobilités de Touraine**, afin de partager les enjeux du projet et recueillir leurs premières observations.

Les dispositifs d'information



UN DOSSIER DE CONCERTATION

Le présent dossier est mis à disposition :

- sur le site internet www.vinci-autoroutes.com ;
- au siège de Tours Métropole Val de Loire - 60, avenue Marcel Dassault ;
- en mairie de Chambray-lès-Tours, 7 rue de la mairie - 37170 Chambray-lès-Tours ; les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 17h et le mardi de 8h30 à 19h ;
- lors de la permanence du projet.

Il présente le projet, ses motivations, ses enjeux humains et environnementaux, ainsi que les thématiques soumises à la concertation.



UNE PLAQUETTE DE PRÉSENTATION DES PROJETS DE L'AUTOROUTE BAS CARBONE

Ce document synthétique permet de comprendre :

- la cohérence entre les différents projets ;
- leur contribution au système global des mobilités.



UN DISPOSITIF D'INFORMATION EN LIGNE

Les informations relatives au projet sont consultables sur les sites internet :

www.vinci-autoroutes.com
www.indre-et-loire.gouv.fr
www.tours-metropole.fr



UNE PRÉSENCE CONTINUE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Les informations clés sont relayées régulièrement sur les réseaux sociaux (Facebook, X/Twitter, LinkedIn) de Tours Métropole Val de Loire, VINCI Autoroutes et de la collectivité concernée.

Ces publications permettent d'atteindre un large public, et de rappeler en temps réel les rendez-vous de la concertation.

UN TEMPS D'ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC

Une permanence sera organisée sur le projet de gare autoroutière de Chambray-lès-Tours, afin de permettre au public de :

- rencontrer l'équipe en charge du projet,
- de poser des questions,
- et d'exprimer un avis directement.



Lundi 30 novembre
de 17h à 19h
Salle des mariages de la mairie
7, rue de la mairie
37170 Chambray-lès-Tours

Les dispositifs de concertation

Pendant la concertation publique, organisée du 02 novembre au 15 décembre 2026, plusieurs outils sont mis en place pour permettre au public de s'informer, d'échanger et de donner son avis sur le projet de Pôle d'Échanges Multimodal de Chambray-lès-Tours, sur l'A10.



DES REGISTRES PAPIER À COMPLÉTER EN MAIRIE

Des registres sont mis à disposition pour recueillir les avis et contributions :

- en mairie de Chambray-lès-Tours, 7 rue de la Mairie, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.
- au siège de Tours Métropole Val de Loire, 60, avenue Marcel Dassault à Tours ; du lundi au vendredi 8h15-12h30 et 13h30-17h.



UN REGISTRE NUMÉRIQUE

Un registre dématérialisé est accessible en ligne pendant toute la durée de la concertation.

Cette plateforme participative permet de :

- déposer son avis en quelques clics.

<https://www.registre-numerique.fr/a10-gare-autoroutiere-chambray-les-tours>



VIA LE SITE INTERNET VINCI AUTOROUTES



UNE ADRESSE MAIL

Une adresse électronique spécifique est mise en place pour recueillir les questions et contributions. Elle permet à chacun de transmettre librement ses remarques, en complément des registres.

a10-gare-autoroutiere-chambray-les-tours@mail.registre-numerique.fr



PAR COURRIER

Les avis et propositions peuvent également être adressés par courrier postal à la préfecture d'Indre-et-Loire : 15, rue Bernard Palissy, 37925 Tours Cedex 9.



DONNEZ VOTRE AVIS !

Cette concertation, organisée du 02 novembre au 15 décembre 2026, est l'occasion de mieux comprendre vos besoins, vos attentes et vos habitudes de déplacement. Vos contributions permettront d'enrichir les études en cours et d'accompagner la conception du projet de Pôle d'Échanges Multimodal de Chambray-lès-Tours.

Vous pouvez répondre à une ou plusieurs questions ci-dessous ou faire une contribution libre.

1.

Quels aménagements ou services vous sembleraient les plus utiles au sein de cette future gare autoroutière sur l'A10 ?

2.

Comment imaginez-vous vos correspondances entre voiture, covoiturage, transports collectifs, vélo ou futurs cars express sur autoroute ?

3.

Quels seraient, selon vous, les principaux atouts d'un tel équipement pour les habitants, les salariés et les usagers du territoire ?

4.

Quels moyens d'information vous sembleraient les plus adaptés pour suivre l'avancement du projet et être informés pendant la phase de travaux ?

Et après ?

Le bilan de la concertation

À l'issue de la concertation publique, l'ensemble des contributions recueillies sera analysé. Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, **un bilan de la concertation sera ensuite établi.**

Ce document présentera les modalités de la concertation, les principaux enseignements issus des contributions du public ainsi que les suites données à ces observations dans la poursuite du projet.

Les avis et propositions exprimés au cours de la concertation contribueront à enrichir les études en cours et à accompagner la conception de la future gare autoroutière de Chambray-lès-Tours sur l'A10.

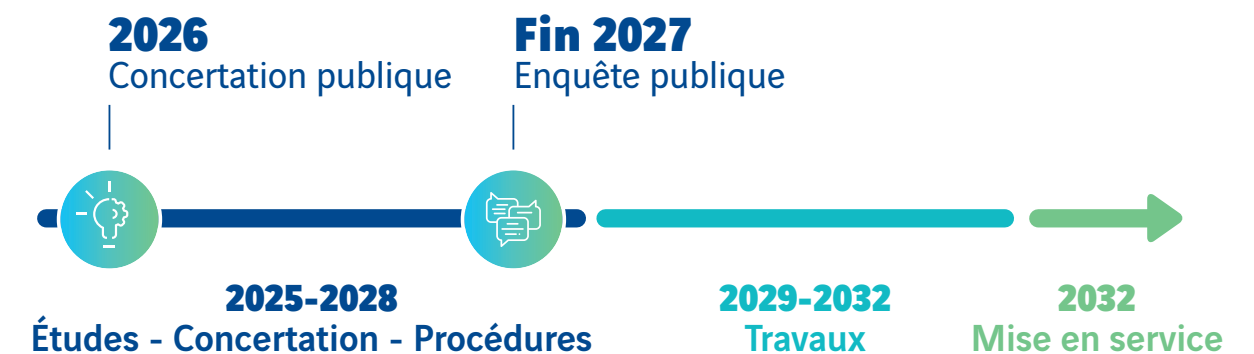
Conformément aux articles L.103-2 à L.103-6 du Code de l'urbanisme, ce bilan sera rendu public et joint au dossier soumis à **l'enquête publique**. Lorsque la concertation relève également des dispositions du Code de l'environnement, elle porte notamment sur l'opportunité du projet, ses objectifs, ses caractéristiques principales, ses impacts sur l'environnement ainsi que les solutions alternatives envisagées, conformément aux articles L.121-8 et L.121-15-1 du Code de l'environnement.

Les prochaines étapes du projet

À la lumière des enseignements de la concertation publique, le projet poursuivra sa maturation. Les études techniques, environnementales et réglementaires seront approfondies afin de préciser les caractéristiques de la future gare autoroutière de Chambray-lès-Tours sur l'A10.

La prochaine étape réglementaire sera l'enquête publique, envisagée au second semestre 2027. Elle constituera un nouveau temps d'information et d'expression du public avant que le projet ne soit soumis à l'appréciation des services de l'État et à la décision du préfet d'Indre-et-Loire.

Sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires, les travaux pourront ensuite être engagés selon le calendrier prévisionnel du projet, avec une **mise en service envisagée en 2032**.



PROJETS DE
**L'AUTOROUTE
BAS CARBONE**
EN **TOURAINE**



MOBILITÉ



**INFORMEZ-VOUS
ET DONNEZ VOTRE AVIS !**



VINCI Autoroutes

Direction de la Maîtrise d'Ouvrage
1973 boulevard de la Défense
Bâtiment HYDRA, CS-10268
92757 - Nanterre Cedex

vinci-autoroutes.com